REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-29

Finances – compte administratif 2020

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-29 : Finances – compte administratif 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieur	Résultat / Solde
Fonctionnement	17 384 836.27 €	17 790 476.81 €	550 723.17 €	956 363.71 €
Investissement	5 572 387.46 €	5 648 208.55 €	- 361 156.93 €	- 285 335.84 €
dont 1068		61 007.19 €		
TOTAL DU BUDGET	22 957 223.73 €	23 438 685.36 €	189 566.24 €	671 027.87 €

	RESTES A REALISER 2020		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Fonctionnement			
Investissement	2 094 083.46 €	1 710 320 €	-383 763.46 €
TOTAL DES RAR	2 094 083.46 €	1 710 320 €	-383 763.46 €

	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	956 363.71 €
Investissement	-669 099.30 €
TOTAL	**287 264.41 €**

L'exercice 2020 présente un excédent de clôture de 671 027.87 € (contre + 250 573.43 € en 2019).

A ce résultat, il convient d'ajouter les restes à réaliser 2020, en dépenses et en recettes, pour un solde de - 383 763.46 €.

Le résultat cumulé s'élève donc à 287 264.41 € (550 723.17 € en 2019).

A - Section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

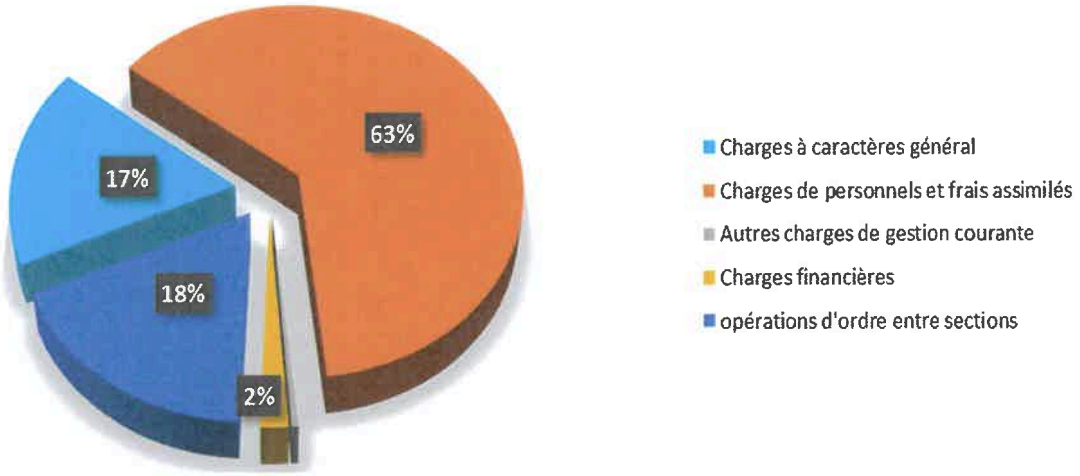

Situation comptable des principales dépenses :

Type de dépense	Dépenses réalisées 2019	Crédits ouverts 2020	Dépenses réalisées 2020
Charges personnels et frais assimilés (012)	11 163 653,06 €	11 488 436 €	10 900 128.50 €
Dont : Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (012)	2 627 284,14 €	2 450 000 €	2 200 359.55 €
Dont : Allocations de vétérance (012)	591 608.20 €	730 000.00 €	644 771.33 €
Maintenance (011)	304 911.40 €	431 088.89 €	383 709.35 €
Energie – Electricité (011)	363 906.30 €	380 971.6 €	343 606.26 €
Intérêts réglés à échéance (66)	325 488.28 €	332 010 €	318 752.58 €
Carburants (011)	313 217.85 €	282 000 €	293 096.56 €
Primes d'assurance (011)	260 061.65 €	277 381.22€	277 908.58 €
Entretien des bâtiments publics (011)	96 679.69 €	126 000 €	117 058.89 €
Frais de télécommunications (011)	80 850.56 €	178 900 €	178 507.87 €
Fournitures de petit équipement (011)	180 746.39 €	238 150 €	196 543.17 €
Versements à des organismes de formation (011)	33 564 €	169 488 €	158 919.06 €
Entretien du matériel roulant (011)	111 880.84 €	179 200 €	171 239.28 €

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

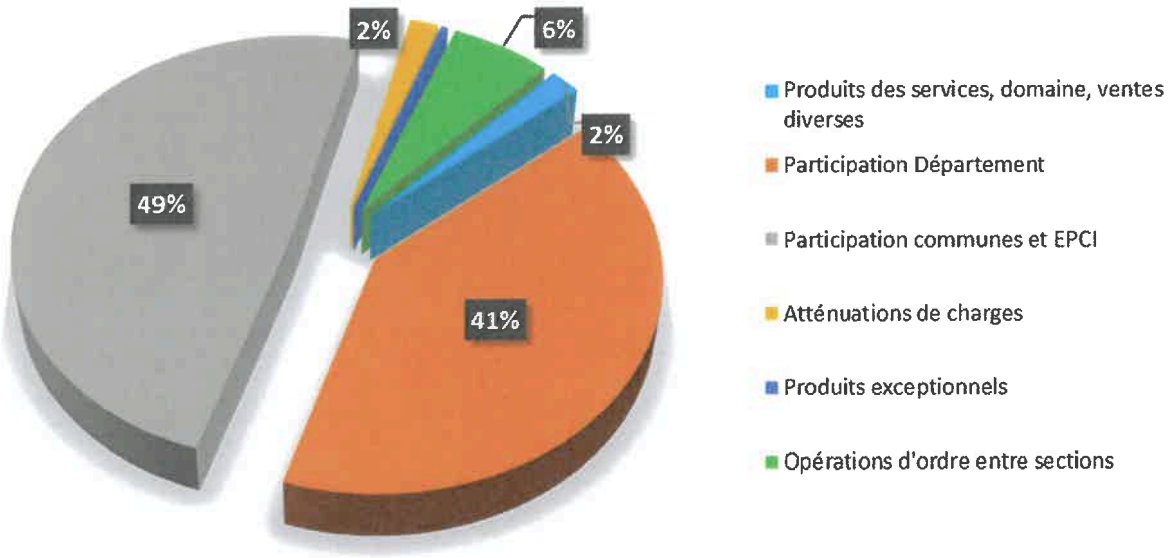

Situation comptable des principales recettes :

Type de recette	Crédits ouverts	Recettes réalisées	Taux de couverture
Contributions des communes et EPCI	8 658 047 €	8 658 047 €	100,00 %
Contributions du département	7 251 169 €	7 251 169 €	100,00 %
Ecritures d'ordre	***1 232 563.60*** €	***1 109 944.02*** €	90.05 %
Produits des services	589 595 €	343 609.8 €	58.27%

En ce qui concerne les principaux ratios :

- Le niveau de **l'épargne brute** (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 2 375 017.09 € (2 120 705.54 € en 2019) ;
- **Un taux d'épargne satisfaisant de 14,23%** (EB / Recettes réelles de fonctionnement) ;
- **L'épargne nette** (épargne brute – remboursement du capital de la dette) s'élève à 1 337 670.05 € (contre 1 268 339,83 € en 2019) ;
- **La capacité de désendettement** (Encours de la dette / épargne brute est de 5.01 ans le seuil d'attention étant à 6 ans ;

B - Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

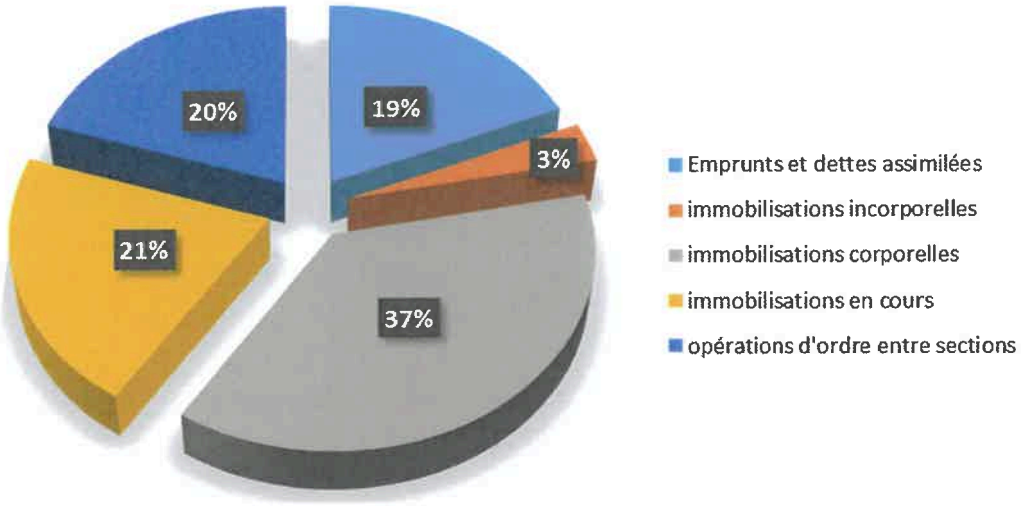

Situation comptable des principales dépenses :

Nature	Dépenses réalisées 2019	Crédits ouverts 2020	Dépenses réalisées 2020
Emprunts en euros (16)	992 516.31 €	1 040 895.59 €	1 037 346.59 €
Matériel mobile d'incendie et de secours (21)	860 948.60 €	2 059 390.48 €	950 650.52 €
Matériel non mobile d'incendie et de secours (21)	293 031.49 €	409 4995.82 €	383 917.43 €
Autres immobilisations incorporelles (21)	159 452.34 €	302 415.60 €	179 649.60 €
Concessions et droits similaires, brevets, licences (20)	47 235.41 €	83 920 €	80 024.23 €
Immobilisation en cours (23)	91 813,20 €	1 810 956. 36 €	1 168 417.08 €

Les principales recettes d'investissement se répartissent comme suit :

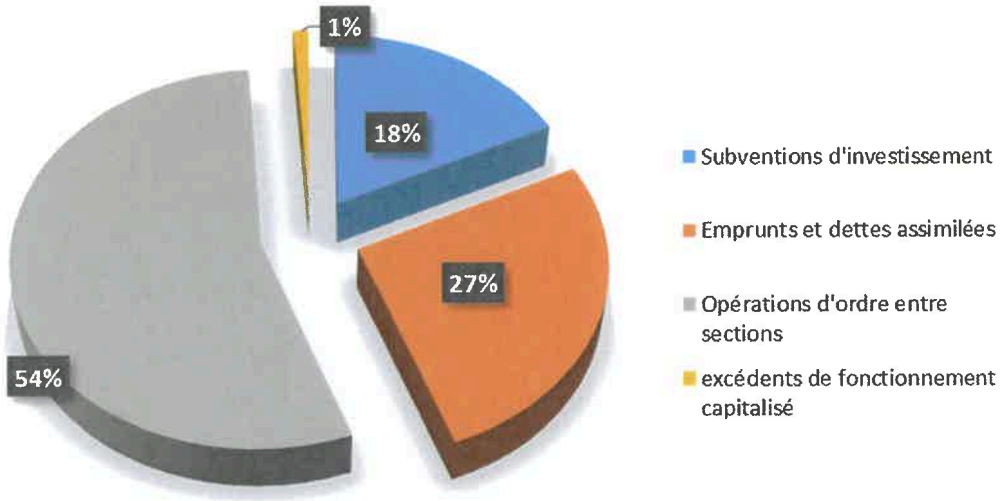

La section d'investissement est financée majoritairement par :

- Dotation aux amortissements 3 079 320.57 € ;
- Emprunt 1 500 000 € ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement - 285 335.84 € ;
- Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1 (1068) : 61 007.19 € ;
- Versement subvention département équipements et CIS 1 007 880.79 €.

Population INSEE de la Haute-Loire.....227 283 habitants
Coût du service rendu par habitant (dépenses de fonctionnement (réelles et mixtes) / population) 62.94 €

Le Président Jean-Pierre MARCON se retire de la séance et Yves BRAYE prend la présidence.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2020 du SDIS 43.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE